## NOTE D'INFORMATION

**IRAD** 

Nature juridique **SICAV** 

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

BMCE CAPITAL GESTION 63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca

Tél.: 05 22 47 08 47 Fax: 05 22 47 06 46

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16113 en date du 27/12/2016.



#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION, sise à 63, Bd Moulay Youssef, représentée par M. Amine AMOR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



### I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : IRAD

- Nature juridique : SICAV

- Code Maroclear : MA0000030488

- Date et référence de l'agrément : 18/09/2013, AG/OP/041/2013

- Date de création : **08/02/1995** 

- Siège social : **63, Bd Moulay Youssef** 

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12** 

- Apport initial : **5,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : BMCE CAPITAL GESTION représentée par M. Amine

AMOR, Directeur Général

Etablissement dépositaire : BMCE Bank, sis à 140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca, représenté par Monsieur Ali FASSI FIHRI, Directeur de BMCE Capital Titres.

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
BMCE Bank	Zineb ARAFA
BMCE Capital Gestion	Majd GUEBBAS

Commissaire aux comptes : PWC Audit sarl représentée par Mohamed RQIBATE

# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

: 0.5 (exclu)

Classification : Monétaire

- Sensibilité min : 0 (exclu)

- Indice de référence : Taux Repo au jour le jour, tel que publié par Bank Al-Maghrib, capitalisé.

- Objectifs de gestion :

Sensibilité min

L'objectif de la SICAV est d'offrir à ses actionnaires un placement rémunérateur de leur trésorerie et une appréciation régulière de leur épargne, disponible à tout moment.

- Stratégie d'investissement :

La SICAV investit à hauteur de 100% de ses actifs, hors titres d'« OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, la SICAV est en permanence investie à hauteur de 50% au moins de l'actif susvisé, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

Enfin, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur..

- Durée de placement recommandée : 3 mois.
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 07/06/1996
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, Tous les jours ouvrés.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux des établissements de commercialisation publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 10 h 30mn le jour de calcul de la valeur liquidative.

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale : Néant
  - Commission de rachat maximale : Néant

# Frais de gestion :

Les frais de gestion devant être encourus par la SICAV sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Le taux des frais de gestion maximum est de 1.5 % H.T.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission AMMC	0.025% HT
Frais Dépositaire	0.0464% HT
Frais Maroclear (annuel)	4.000 DHS HT
Frais Maroclear (trimestriel)	selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	18.000 DHS HT
Prestation de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion – (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6